🗎 GARANTIE – ETS TRAINI

Les ETS TRAINI garantissent leurs appareils uniquement s'ils ont été achetés auprès d'un revendeur agréé.
La garantie prend effet à la date de facturation et après réception du bon de garantie dûment complété.

Durée de garantie

Durée	Couverture
10 ans	Structure + échangeurs des bouilleurs
2 ans	Pièces en fonte de protection (grille, parcours de fumées, cadre de fermeture, buses, pieds) Pièces électriques (ventilation, horloge, résistances, plaque) Pièces émaillées (lèches-frite, panneaux, intérieur de four, poignées) Pièces métalliques (poignées, vis, rondelles, boutons, cadre, déflecteurs) Éléments de décoration (carrelage, panneaux émaillés, pierre ollaire)

Exclusions de garantie

Ne sont pas couverts :

- Les consommables et pièces d'usure (joints, briques réfractaires, etc.),
- Les vitres et la peinture,
- Tout dommage résultant d'une mauvaise utilisation, d'un non-respect des notices ou des réglementations en vigueur,
- Défaut d'entretien, excès de tirage, négligence, surveillance insuffisante du feu,
- Installation non conforme aux prescriptions techniques.

Limitations

La garantie couvre exclusivement le remplacement des pièces.
Sont exclus :

- La main-d'œuvre (montage / démontage / raccordements hydrauliques),
- Les interventions nécessitant la dépose d'un habillage existant,
- Les frais de déplacement, transport et intervention, sauf accord spécifique avec le revendeur.

Conditions spécifiques bouilleurs

Les bouilleurs sont garantis **10 ans uniquement si installés avec un module hydraulique T-BACK** et avec **thermostat réglé à 50°C**.
La garantie se limite à la réparation des éléments défectueux en usine.

Assistance

Pour toute demande de prise en charge, merci de vous adresser directement au **revendeur ayant effectué la vente**, facture à l'appui.